

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<p><u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 14</p> <p>Quorum atteint</p> <p><u>date de convocation :</u> 20 septembre 2024</p> <p><u>date d'affichage :</u> 20 septembre 2024</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 20 du mois de septembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : Mme BESSON Isabelle, M. CHARVAT Patrick, Mme SAUREL Nelly, M, ROLIN Jérôme, M. PAQUIEN Lionel, Mme BARRIER Marie-Agnès, Mme JANTON Joëlle, Mme RONGY Marie-Madeleine, Mme MATHIEU-POUGET Régine, M. DUC Bernard</p> <p><u>Absents excusés</u> : M GAUDENECHÉ Patrice (a donné pouvoir à ROLIN Jérôme), M BRET Vincent (a donné pouvoir à JANTON Joëlle), Mme MARION Isabelle (a donné pouvoir à VASSY Jean-Louis), M RODRIGUEZ Richard, M MARY Claude,</p> <p><u>Absents</u> : CARRERE Alexandra , DUC Gwendoline, CLET Benjamin <u>Secrétaire de séance</u> : BESSON Isabelle</p>

DÉLIB. N° 058- 2024 OBJET : CONVENTION AVEC LE SIVOS DE LA HAUTE HERBASSE POUR UN EMPLOYÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qu'il soit passé une convention de mise à disposition avec le SIVOS DE LA HAUTE HERBASSE pour un employé administratif. Par cette convention, le SIVOS DE LA HAUTE HERBASSE mettrait à disposition de la Commune de Valherbasse (26) son employé administratif à raison de 1 à 3 heures hebdomadaires et selon les besoins dès le 01 octobre 2024.

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal ladite convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** la convention de mise à disposition de personnel administratif avec le SIVOS DE LA HAUTE HERBASSE, à raison de 1 à 3H hebdomadaire dès le 1/10/2024 et selon les besoins
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ladite convention avec le SIVOS DE LA HAUTE HERBASSE.

DONNE TOUT POUVOIR à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Résultat du vote	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 20 septembre 2024

Le Maire Jean-Louis VASSY

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 01/10/2024



ID : 026-200083731-20240920-DELIB058_2024-DE